



Didier QUENTIN
Député - Maire de Royan

VILLE DE ROYAN



ARRETE
DE DELEGATION DE FONCTIONS A UN
CONSEILLER MUNICIPAL

HT/YC
ASG n° 10.1020

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20

CONSIDERANT que l'importance et la consistance des délégations confiées aux adjoints ne leur permettent pas de recevoir des délégations supplémentaires,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 10.734 en date du 16 juin 2010 est abrogé

Article 2 : Madame Dominique BARRAUD-DUCHERON, Conscillère Municipale, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

- Traiter les questions en matière de logement et signer tous documents s'y rapportant
- S'occuper du suivi de la requalification de l'aire de la Puisade et de la création de terrains familiaux

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort.

Fait à Royan, le 26 juillet 2010

La Conseillère Municipale,

Le Député-Maire,

D. Barraud Ducheron

Dominique BARRAUD-DUCHERON



Didier Quentin

Didier QUENTIN